

**Destinataires :**

**Membres élus :**

M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantal, Mme THIVEL Sylvie

**Membres nommés :**

Mme DECHAUX Nadine, Mme DORSON Geneviève, Mme PERONNET Nicole, Mme DURIEU Brigitte, M. SOLINAS Marcello, Mme BERNARD Jacqueline, M. CHAUDIER Gérard

**Assiste :** Mme DELTEL Laurence

<p align="center"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024</b></p>
--

Le trente octobre deux mille vingt-quatre, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 15h00, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

**Présents :**

**Membres élus :** M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantal, Mme THIVEL Sylvie,

**Membres nommés :** Mme BERNARD Jacqueline, Mme DORSON Geneviève, M. SOLINAS Marcello

**Pouvoir : 2**

M. CHAUDIER Gérard à Mme ARSAC Gisèle

Mme PERONNET Nicole à Mme RANCHON Chantal

**Nombre de conseillers : 15 - Nombre de présents : 8 - Nombre de votants : 10**

**Secrétaire de séance :** Mme DELTEL Laurence, directrice du CIAS du SIDR

**SOMMAIRE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE**

1. Vote du budget primitif 2025 de la Résidence autonomie
2. Décision modificative n°2 de la Résidence autonomie
3. Vote de tarif pour le repas du Maire d'Unieux proposé à la Résidence autonomie

**Informations diverses**

Approbation du procès-verbal de la précédente séance à l'unanimité des présents

## **RESIDENCE AUTONOMIE**

### **1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Dans le cadre de la procédure contradictoire avec le Département, le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote du budget primitif 2025 de la Résidence autonomie qui s'établit :

- En dépenses et recettes, à la somme de 1 448 669.35 € en section fonctionnement
- En dépenses et recettes, à la somme de 93 540 € en section investissement

Suite aux travaux de rénovation de la Résidence autonomie, le coût du loyer payé à 2 Fleuves Loire Habitat a considérablement augmenté, il est passé de moins de 100 000 € à 320 409 €, et sera susceptible d'augmenter encore en 2025. Le taux d'occupation n'a pas atteint le prévisionnel, à ce jour, 72 logements sont occupés (taux d'occupation de 90% pour 94.6% acté pour le Département).

L'exercice 2024 devrait constater un déficit d'environ 160 000 € qui pourra être comblé par la réserve de compensation, qui sera alors épuisée.

Pour le budget 2025, le taux d'occupation prévisionnel proposé serait de 93.75% en hébergement (75 logements occupés à l'année) et 80 % en restauration.

Le budget va suivre les augmentations liées à l'inflation.

Concernant les dépenses de personnel, un poste à mi-temps d'ASH est budgété.

Pour le budget 2025, nous proposons une augmentation de 7.85% en hébergement, et 5% en restauration. Le loyer serait de 33.97 € / jour et le repas 9.93 €.

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Différence</b>
<b>Loyer / jour</b>	31.50 €	33.97 €	2.47 €
<b>Repas midi</b>	9.45 €	9.93 €	0.48 €
<b>Total jour</b>	40.95 €	43.90 €	2.95 €
<b>Total 30 jours</b>	1 228.50 €	1 317.08 €	88.58 €

Ces nouveaux tarifs vont être proposés au Département, dans le cadre de la procédure contradictoire. Une rencontre est prévue avec leur service courant novembre.

Les tarifs définitifs seront votés lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents le budget primitif de la Résidence autonomie 2025 tel que présenté ci-dessus.

### **2. DECISION MODIFICATIVE N°2 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°2 pour la Résidence autonomie conformément au document présenté.

### **3. VOTE DE TARIF POUR LE REPAS DU MAIRE D'UNIEUX PROPOSE A LA RESIDENCE AUTONOMIE**

*Exposé du Président :*

Le Maire d'Unieux propose aux plus de 65 ans de sa commune un repas dansant le dimanche 19 janvier 2025 au Firmament mais aussi depuis plusieurs années à la Maison de l'amitié.

Considérant, les deux sites d'organisation du repas des anciens, que le public de la Maison de l'amitié mange tous les jours au restaurant de la résidence et que le prix du repas est déjà inclus dans leurs prestations, la différence entre le prix de vente du repas de la Cuisine centrale et le prix de vente du repas du résident sera prise en charge par le CCAS de la ville d'Unieux. Le CCAS remboursera la Maison de l'amitié au vu d'un état des dépenses et des recettes. De même, le CCAS prendra à sa charge les frais d'animation de la journée.

Les invités de la Maison de l'Amitié devront venir s'inscrire et régler le repas directement à l'accueil du Pôle de services.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents le tarif suivant :

- pour les personnes invitées par un résident, âgées de moins de 65 ans et/ou extérieures à la commune, tarif : 27 €

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Un point sur le budget du CIAS, dépenses et recettes a été fait.
- Repas de Noël de la Résidence : le vendredi 20 décembre 2024
- Date des vœux au personnel : le 14 janvier 2025 à 18h30 à la Maison de l'Amitié

**Prochain Conseil d'administration, le mercredi 18 décembre à 15h00.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

A Unieux, le 04/11/2024

Le Président,

Christophe FAVERJON



